



ALTERNATIVES CITOYENNES

Bimestriel d'information et d'échanges du Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA-Congo
Siège : Case J-043 V-OCH-Moungali III - Brazzaville / www.pcpacongo.org
Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA ; email : bajeanfelix@gmail.com

Le contenu de ce journal ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Gouvernement congolais, du Ministère français des Affaires étrangères et de l'Union européenne.

NUMERO - 016 - Avril 2013

Gratuit



Session du comité de pilotage

**Le
gouvernement
réitère son
engagement à
soutenir
le PCPA**



Jean François VALETTE et Léon Raphaël MOKOKO

(PP. 2 - 3)

Projet de développement agricole
et de réhabilitation des pistes rurales

**Le PDARP pour la relance
du secteur agricole ?**

(PP.14 - 15)

Loi sur les coopératives

**La société civile,
satisfaction et appréhension**

(P. 5)

Développement rural et agricole

**Promouvoir l'agriculture dynamique et rentable
dans les départements couverts par le PCPA**

(P. 4)

Session du comité de pilotage

Le gouvernement réitère son engagement à soutenir le PCPA

Léon Raphaël MOKOKO, Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille public et de l'Intégration, Chargé du Plan et de l'Intégration, a ouvert, le 11 mars 2013 à Brazzaville, la session du comité de pilotage du Programme Concerté Pluri-acteurs (PCPA) en République du Congo. C'était en présence de Jean François VALETTE, Ambassadeur de France au Congo. A cette occasion, le ministre a réitéré l'engagement du gouvernement à soutenir le PCPA.

Le Programme Concerté Pluri-Acteurs suscite de plus en plus l'intérêt des pouvoirs publics, surtout dans le cadre du dialogue société civile-pouvoirs publics.

Le ministre, congolais, du Plan, est un des partenaires du PCPA, il octroie la contrepartie financière à la mise en œuvre du programme de 40 millions de FCFA chaque année. Un effort que le gouvernement tient à poursuivre, ainsi que l'a déclaré Léon Raphaël MOKOKO, à l'ouverture des travaux du Comité de pilotage : « Au nom du gouvernement et de son Chef, le Président Denis SASSOU NGUESSO, je réitère notre engagement à soutenir ce programme et à tenir disponible notre équipe pour travailler de concert avec l'ensemble des parties concernées, afin de faire aboutir ses résultats et envisager des perspectives ». La cérémonie d'ouverture a donné lieu à un échange entre les deux partenaires sur les enjeux du PCPA Congo.

Le PCPA Congo a présenté au ministre sa feuille de route sur la phase qui s'achève au 30 juin 2013 mais également sur la prochaine phase s'étendant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2016.

Dans l'ensemble, on a noté le satisfaction du ministre délégué au Plan à cette feuille de route. « Nous avons intérêt à profiter des initiatives en cours de capitalisation et d'évaluation pour que l'année 2013 constitue une opportunité importante qui nous permet de réfléchir sur des suites à donner à ce programme et à sa consolidation pour assurer les conditions de pérennisation », a-t-il dit. Les acteurs non étatiques étant des

partenaires incontournables, le développement du pays nécessite donc l'implication de tous. Le PCPA Congo est entrain de devenir un interlocuteur crédible des pouvoirs publics grâce à l'action qu'il mène, depuis mai 2008. Laquelle action permet, aujourd'hui, au pays d'avoir une société civile organisée et opérationnelle.

Il est à noter que l'action du PCPA



Vue partielle de la salle

Congo se déroule dans 5 départements sur les 12 que compte le

pays : Brazzaville, Niari, Plateaux, Pointe-Noire et Sangha. Ce qui n'a pas manqué d'inspirer Léon Raphaël MOKOKO. Il a donc abordé la question de l'élargissement du programme. « Comme tout programme, le PCPA est appelé à obéir à un processus de transformation et d'approfondissement structural pour s'adapter aux impératifs futurs.

Pour accomplir ces mutations, il a besoin d'être soutenu davantage pour atteindre les résultats attendus, notamment, ceux portant sur l'amélioration de la gouvernance des acteurs de la société civile. La structuration de celle-ci en plate-formes thématiques qui soient capables d'accompagner les pouvoirs publics dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies sectorielles. Dans la mesure où l'expérience accumulée, semble probante, il serait souhaitable de travailler à l'élargissement des actions à une proportion

plus importante du territoire » a-t-il souhaité. Le ministre du Plan a remercié la France et l'Union européenne, pour leur soutien continu, et leur implication constante dans l'organisation et la gestion du PCPA. Il a exhorté le programme à redoubler d'efforts pour faire émerger une société civile qui réponde aux critères de transparence, d'efficacité, de bonne gouvernance intégrant le concept de gestion accès sur le résultat. Il a, également, souhaité que le dialogue se renforce davantage entre

le PCPA et le ministère dont il a la charge.

« En ce qui nous concerne, du côté du gouvernement français, nous n'avons cessé, au cours des derniers mois de réaffirmer notre volonté de travailler avec la société civile : celle du nord comme celle du sud.

Les Programmes Concertés Pluri-Acteurs sont l'expression d'une conviction forte que nous avons du rôle positif que doit jouer la société civile dans le développement.

Ces programmes reposent également sur l'idée que la société civile et les pouvoirs publics sont des structures complémentaires qui doivent s'appuyer, coopérer et dialoguer » a affirmé Jean François VALETTE, Ambassadeur de France au Congo.

Sur cette lancée, le PCPA Congo a mis en place des outils pour sa pérennisation. Il y a, entre autres, les cinq plate-formes thématiques : Eau et Assainissement, Développement rural et agricole, Groupes vulnérables et Droits humains, Education-Formation-Insertion, et Santé.

Ces plate-formes renforceront les dynamiques collectives structurantes et durables au sein de la société civile congolaise.

L'Ambassadeur de France au Congo, l'a dit en ces mots : « C'est le rôle dévolu aux plates-formes thématiques et le Programme Concerté Pluri-Acteurs Congo s'efforce de promouvoir, également, l'ouverture du débat public, en mettant en avant la volonté de la société civile congolaise de développer le suivi des politiques publiques du pays ».

(Suite page 3)

Le gouvernement réitère son engagement à soutenir le PCPA

(Suite de la page 2)

« Il y a des opportunités de collaboration avec les pouvoirs publics. Il faut évidemment s'en saisir. Le Programme Concerté Pluri-Acteurs doit proposer d'autres pistes de travail communes afin de se positionner comme un acteur incontournable. Ce n'est pas acquis. Ce sera nécessairement au programme de montrer qu'il est devenu, en quelque sorte un acteur incontournable. Pour cela, il me semble que la priorité c'est l'union de tous les acteurs de la société civile pour qu'elle parle d'une seule voix.

De notre côté, nous appelons le gouvernement congolais à s'emparer de ce dialogue pour le rendre plus systématique, plus affirmé, plus permanent avec la société civile », a renchéri, Jean François VALETTE.

Il a rappelé les efforts que mènent les autres partenaires techniques et financiers qui soutiennent la société civile comme l'Agence Française de Développement et l'Union Européenne qui, a-t-il dit, par leur volonté, leur implication et par leurs financements ont contribué au développement régulier de cette société civile. L'Ambassadeur de France n'a pas oublié de souligner la régularité des échanges que ses services ont développé avec le PCPA Congo.

« J'ai donc confiance dans la pérennité et la réussite de ce programme. Je suis pour ma part convaincu de son utilité et même de sa nécessité. Les résultats sont encourageants,

même, s'il y a toujours une nuance re de l'évaluation du PCPA Congo n'a pas été validé en l'état par le comité de pilotage, qui a entériné les réserves formulées par le comité de suivi de l'évaluation. Il a chargé ce comité d'analyser et de valider le rapport final qui a été remis fin mars



Emery GABI, tenant la clé du PCPA Congo.

tants des pouvoirs publics à poursuivre leur implication dans ce programme, comme nous-mêmes avons l'intention de le faire pour les mois et années à venir », a-t-il conclu.

Conclusions du comité de pilotage

Le comité de pilotage qui s'est tenu, à trois (3) mois de la fin de la première phase du PCPA Congo (1er juillet 2010 – 30 juin 2013) a statué sur l'ensemble des activités réalisées dans le trimestre qui s'est achevé (décembre 2012, janvier et février 2013). Le rapport intermédiaire

tergouvernementale panafricaine – Eau et Assainissement pour l'Afrique– WSA), membre du PCPA Congo, le comité de pilotage, a décidé que , l'ex CREPA, en tant que antenne d'une agence intergouvernementale sera dorénavant considéré comme un pouvoir public.

A propos de la deuxième phase du programme de juillet 2013 à juin 2016, le comité de pilotage a retenu trois enjeux majeurs : les pratiques de la vie associative et le respect des valeurs pour plus de crédibilité et d'efficacité ; la poursuite de la structuration des plate-formes thématiques ; la contribution au développement local du territoire. Au sujet de l'élargissement à des nouveaux départements, le comité de pilotage a décidé avant de se prononcer d'examiner les propositions de simulation budgétaire qui seront faites par le CFSI.

Le comité de pilotage a arrêté que la prochaine assemblée plénière se tiendra à Brazzaville du 19 au 20 juin 2013. Il a mis en place une commission préparatoire composée de quatre membres : Mérols Diabankana-Diabs ; Albanne Ndzabamongo ; Paul Kampakol ; Agnès Koubikani. La prochaine session du comité de pilotage se tiendra à Brazzaville le 18 juin 2013, sous la présidence de M. Emery GABI, représentant du ministère congolais des Affaires étrangères au PCPA.

Justin Ducker MAMBIKI.

Pour d'autres informations du Programme Concerté Pluri-Acteurs, consultez notre site internet :

www.pcpacongo.org

Plate-forme « Développement Rural et Agricole »

Promouvoir l'agriculture dynamique et rentable dans les départements couverts par le PCPA

Dans le cadre de la pérennisation des acquis du PCPA Congo, le comité de pilotage a initié en 2011 le regroupement de ses membres en 5 plate-formes thématiques dont celle en charge des questions du « Développement rural et agricole ». Elle regroupe 19 organisations de la société civile du secteur dans les départements de Brazzaville, du Niari, des Plateaux, de Pointe-Noire et de la Sangha. Actuellement, elle met en œuvre le projet intitulé : « *Promotion de l'agriculture dynamique et rentable dans les départements couverts par le PCPA* » est porté par UERPOD, un de ses membres.

L'Union pour l'Etude et la Recherche agriculture dynamique et rentable au chaque département. Les résultats départemental sont élaborées ; un sur la Population et le Développe- Congo-Brazzaville. Il s'agit, de façon attendus de cette action sont : les document de stratégie de plaidoyer ment (UERPOD), est une OSC du spécifique, de : faire un état des rapports départementaux sur l'état pour le développement agricole département de Brazzaville.

Les partenaires au projet sont : l'Association Terre et Village (ATV), la Concertation Nationale des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles du Congo (CNOP-Congo), l'Association des Eleveurs et Maraîchers de Tié-Tié (AEMT) et l'Association Nationale des Amis de la Terre (ANAT), toutes membres de cette plate-forme. Toutes les autres OSC de la plate-forme participent également à la mise en œuvre du projet.



dans chaque département est rédigé.

L'atelier de lancement du projet de cette plate-forme a eu lieu à Brazzaville du 8 au 9 mars 2013.

Toutes les OSC membres y ont été représentées.

Cet atelier a permis de présenter aux membres la problématique, les objectifs, les activités et la méthodologie de mise en œuvre du projet. Il a également permis de procéder à la validation des

lieux de l'agriculture dans les zones des lieux de l'agriculture dans les documents de travail comme les Celui-ci est mené dans le cadre du couvertes par le PCPA ; organiser zones couvertes par le PCPA sont supports de collecte des données et financement du PCPA Congo de la des échanges sur les expériences disponibles ; les ateliers le chronogramme d'exécution des plate-forme thématique avec témoignages des acteurs et départementaux sur les états des activités. Au cours de ces travaux développement rural et agricole, qui bâtir des stratégies de développe- lieux du développement agricole deux instances de gestion du projet utilise le reliquat du Fonds d'appui ment agricole, au niveau avec échanges, débats et ont été entérinées, à savoir : aux projets (FAP II). départemental ; élaborer une témoignages des acteurs sont l'équipe technique et le comité de

L'objectif général de cette action est stratégie de plaidoyer pour le organisés ; les stratégies de suivi évaluation.

de contribuer à l'émergence d'une développement agricole dans développement agricole **Gaston Nkouika-Dinghani-Nkita**

ALTERNATIVES CITOYENNES

Siège: Case J 043 V OCH Mounjali III Brazzaville
République du Congo

Email: com1_pcpacongo@yahoo.fr / www.pcpacongo.org

Tél: + 242 05 538 34 24 / 06 645 35 57

Journal édité le par le Programme Concerté Pluri Acteurs Congo sous la responsabilité juridique de l'Association Terre et Village (ATV).

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA

Rédacteur en Chef : Justin MAMBIKI

Comité de rédaction : Delphine ARNOULD, Roger BOUKA OWOKO, Bernard MACKIZA, Olga Mireille KABANABANDZA, Alain Francis MBEMBA, Félix BATANTOU OUMBA, Justin MAMBIKI.

Imprimerie: Saint Paul / Brazzaville

Tirage: 2000 exemplaires

Montage : Service de communication du PCPA-Congo

Loi sur les coopératives

La société civile, satisfaction et appréhension

Le ministère de l'agriculture a initié une loi sur les coopératives au Congo. Le texte est à l'étude et la plate-forme « Développement rural et agricole », mise en place dans le cadre des activités du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA), est destinataire d'une copie pour que ses membres qui sont proches de la réalité, puissent s'exprimer à ce sujet. L'interview de Séraphin NTADY, Animateur de cette plate-forme et Coordonnateur national de la Concertation Nationale des Organisations Paysannes et Producteurs agricoles du Congo (CNOP-Congo), nous permet de comprendre l'intérêt de cette loi.

La loi sur les coopératives; Qu'est-ce que c'est ?

Ce projet de loi porte sur la réglementation des coopératives et groupements ruraux du Congo. Vous savez que, le Congo est membre l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) qui a adopté une loi sur le droit des sociétés coopératives. Cette organisation recommande aux Etats membres de se doter d'une loi nationale sur les sociétés coopératives.

A cet effet, nous avons été sollicités par le ministère de l'agriculture pour contribuer à l'élaboration de ce document qu'on appelle : « projet de loi portant réglementation des sociétés coopératives et des groupements en République du Congo ».

La plate-forme a initié une fiche d'enquête qui a été envoyée à tous ses membres, ceux de Brazzaville comme ceux de l'intérieur du pays, pour recueillir des informations relatives à l'organisation des coopératives, ainsi que des commentaires, remarques et compléments d'informations sur cette loi.

D'ici là, nous allons rencontrer le ministère de l'agriculture pour échanger et présenter les amendements que nous avons proposé.

Peut-on savoir le travail que la

plate-forme a fait par rapport au document initial ?

Nous avons passé en revue le document et dans cette lecture, nous avons décelé beaucoup de



Séraphin NTADI

faiblesses dans l'organisation et le fonctionnement des coopératives.

Il est donc intéressant que nos propositions soient déposées sur la table du gouvernement pour harmoniser, non seulement, le document, mais également, la vision des pouvoirs publics sur le développement rural et agricole.

Aujourd'hui, avec la mondialisation, les groupements doivent être libres de produire et de bénéficier des appuis de l'Etat. L'attitude, d'antan, des autorités face aux coopératives n'a plus droit de cité aujourd'hui : ce

n'est plus le parti unique. Je pense que nos propositions seront prises en compte.

Cependant nous n'avons pas encore fini le traitement de ce projet

concernent. Il s'avère nécessaire pour les pouvoirs publics d'impliquer les organisations de la société civile.

Car on ne peut pas se substituer à la société civile, ni cette dernière se substituer aux pouvoirs publics.

Dans cette loi, nous allons introduire un article qui fasse qu'une fois la loi signée et ratifiée, les parties se retrouvent pour qu'à chaque action les associations soient impliquées. Dans cette même loi, nous avons introduit également le volet de suivi et évaluation, puisqu'en tant que société civile, nous devrions contrôler, vérifier et suivre les programmes qui sont mis à notre disposition.

Cela serait pour nous un pas important de pouvoir participer au toilettage de cette loi. Laquelle permettra à toute la société civile qui œuvre dans le secteur agricole d'avancer.

Au delà de tout ceci, est-ce qu'il y aurait un brin de crainte, quelque part ?

C'est une loi que nous avons appréciée, mais le problème c'est la forme finale que les autorités vont lui donner.

Notre préoccupation c'est le contenu. Que le contenu soit accepté par la société civile et par les pouvoirs publics. Qu'ensemble, nous menions des actions qui soient inscrites dans ladite loi !

**Propos recueillis par :
Chrysostome Fouck Zonzeka**

Les maraîchers de Brazzaville, entre fertilité du sol et accès à la terre

L'accès à la terre reste un des problèmes à la pratique du maraîchage dans les cités urbaines du Congo notamment à Pointe-Noire et Brazzaville. A cette difficulté s'ajoute la fertilité du sol. A Brazzaville, plus de 260 exploitations maraîchères de la rive droite du Djoué, dans le quartier Mayanga, sur le site d'Agri-Congo, ont été confrontées à la baisse de fertilité du sol sur les périmètres de production.

Le maraîchage est une culture intensive. Sa réussite ne peut se faire qu'avec le maintien de la fertilité du sol.

Les ordures ménagères, principale source de la matière organique pour fertiliser le sol, sont, de jour en jour, à l'origine de la pollution donc de la dégradation de l'environnement des sites de production maraîchère. En outre, il a été constaté que la matière organique obtenue de ce tri était nuisible aux légumes.

Des facteurs font défaut

Le compost qui est un engrais organique, résultant du processus (compostage) de la décomposition du mélange de la terre et des différents produits végétaux (paille ou herbe, feuilles mortes, drèche, copeau, excréments d'animaux) constitue donc la meilleure solution pour remédier à cette situation, grâce aux avantages économiques de son utilisation et de sa fabrication.

Le volume de la production maraîchère, tout comme celui des autres cultures dépend de certains facteurs indispensables à la croissance des plantes. Malheureusement, ces facteurs font, cruellement, défaut.

A Brazzaville, le maraîchage, qui se fait le long des vallées, n'est possible que grâce au fumier appelé : la gadoue. Elle est composée d'ordures ménagères ramassées à travers la ville et déversées hors de la capitale ou dans les zones maraîchères

Outils, espèces plantées et rendement

Les plantes sont cultivées avec des outils de fabrication locale et importés. Les plus utilisés sont : la houe, la machette, la hache, la pelle, l'arrosoir. Viennent, ensuite, le râteau, le plantoir, la serfouette, la binette, la brouette et le cordeau.

Une enquête menée par Claudine Duhem a relevé que les espèces de plantes dominantes sont : l'amarante, l'endive, l'épinard, la morelle, l'oseille, la ciboule et la laitue.

A ces espèces s'ajoutent le haricot vert, le gombo, la tomate, l'aubergine, le persil, le céleri et le piment. Les légumes d'introduction récente comme la betterave, la scarole, le radis et les choux semblent s'implanter timidement. Ceci découle de leur intégration assez difficile dans les habitudes alimentaires.

Il est très difficile de connaître le tonna-

ge exact de la production par planche, car elle dépend de l'apport au jardin en engrais organiques et chimiques.

Pour cette raison on trouve des chiffres contradictoires dans les manuels traitant de ce sujet. Une planche fumée donne de bons rendements jusqu'à la troisième récolte, alors que, sans ces apports, elle ne produit pratiquement rien. Selon le Ministère de l'agriculture, dans de bonnes conditions, le rendement serait de 60 kg par hectare.

L'Association Terre et Village (ATV), en partenariat, avec la Concertation Nationale des Organisations paysannes et

quantité des déchets non biodégradable à 90 %. Principalement de matière plastique, des tissus synthétiques, des verreries et métaux...

Cette formation a été financée dans le cadre du Fonds d'Appui aux Initiatives (FAI), outil de financement du PRIO-CCOD (Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles et Organisationnelles du CCOD). L'Association Terre et Village est porteur du projet.

Réduction des surfaces de production

La zone maraîchère de Mayanga, à



Un maraîcher expliquant le processus de fabrication du compost.

Producteurs Agricoles du Congo (CNOP Congo), a bénéficié du financement de l'Union Européenne pour renforcer les capacités des maraîchers de Mayanga (Agri-Congo) sur la fabrication du compost. Cela, afin de mieux les préparer aux mutations qu'impose l'urbanisation, exponentielle, de la ville de Brazzaville.

Les maraîchers de Mayanga ont été préparés à maintenir la productivité des sols, à travers une formation : « Action à composter les matières organiques ». Ces dernières sont suffisamment disponibles dans l'environnement immédiat de leurs exploitations.

Avant l'intervention conjuguée de l'Association Terre et Village (ATV) et de la Concertation Nationale des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles du Congo (CNOP-Congo), les maraîchers du quartier Mayanga utilisaient les ordures ménagères.

Or celles-ci contiennent une grande

Agri-Congo, ravitaille les marchés de la zone sud de Brazzaville dont le plus important est celui de Total, à Bacongo (arrondissement 2).

Ce marché est le principal point de ravitaillement des quartiers nord et centre de Brazzaville, à cause de la disparition de la zone maraîchère de Mpila dite « Sans fils ». Sur ce site les habitations ont imposé leur suprématie au détriment des planches de légumes. Cette zone maraîchère qui s'étendait sur 4 ha est obligée de partager sa superficie avec les habitations, du fait des problèmes fonciers.

La disparition et la réduction des surfaces de production maraîchère sont les causes de la baisse de production de légumes dans la ville capitale, d'où l'augmentation des prix.

La compensation vient de la ville voisine de Kinshasa (République Démocratique du Congo).

Jusqu'à la fin des années 1990, Brazzaville était ravitaillée en légumes (feuilles et fruits) par 5 principales zones de production : Kombé, Djoué (Mayanga), Corniche (centre ville), Mpila (Sans fils) et Talangaï (créée en 1964).

Une zone a totalement disparu, celle de Mpila. Une autre est en cours de disparition, celle de Talangaï, si les pouvoirs publics qui sont, sur ce dossier, en justice avec les propriétaires fonciers, ne baissent pas les bras. La ceinture maraîchère de Talangaï, à l'instar des autres zones maraîchères, est toujours en guerre ouverte avec les anciens propriétaires fonciers. Ceux-ci semblent tout puissants et bravent les pouvoirs publics.

Eviter que le droit d'usage ne se transforme en droit acquis

La pratique de l'agriculture nécessite la combinaison des facteurs de production. Autant les outils aratoires, les semences sont disponibles sur le marché, autant l'accès à la terre fait appel à d'autres considérations.

En effet, le système foncier congolais demeure influencé par les us et coutumes.

Celui-ci considère la terre comme propriété collective du lignage, gérée par un chef de lignage. De ce fait, il est le garant de la terre laissée par les ancêtres. Le droit de cultiver est d'abord dévolu aux membres du lignage. Dans ce contexte, les chefs de lignage déterminent les terres de culture, et, autorisent les terres à exploiter d'une année à l'autre aux membres du lignage et autres paysans désireux d'acquérir un champ. Ainsi, deux possibilités d'accession à la terre s'offrent aux paysans : l'accès gratuit, cette possibilité est accordée à la famille en tant que membre du lignage et l'accès payant, tout autre producteur désireux d'acquérir un champ est tenu de s'adresser au chef du lignage moyennant le paiement d'une redevance. L'étranger au lignage ne peut pratiquer des cultures pérennes, pour éviter que le droit d'usage ne se transforme en droit acquis.

Le gouvernement ne ménage aucun effort pour réglementer le secteur foncier. Un arsenal juridique est mis en place pour que l'Etat recouvre ses droits. Les partenaires au développement, telles les organisations de la société civile accompagnent le dynamisme des pouvoirs publics pour dire le droit, ce au bénéfice du citoyen.

Moïse MILAN

Le développement des compétences humaines : un défi pour la CNOP Congo

La Concertation nationale des organisations paysannes et producteurs agricoles du Congo (CNOP), a organisé des sessions de formation de renforcement des capacités de ses membres, dans le cadre du projet « Formation des leaders de la CNOP-Congo et des chefs des secteurs agricoles » financé par le Fonds d'appui projets du PCPA Congo. Ces sessions ont eu lieu à Brazzaville, Djambala, Dolisie et Pointe-Noire.

La formation de la CNOP Congo terrain. A travers cette formation la formateur s'est appesanti. A ce Un cas de partenariat a été étudié : s'est déroulée dans chaque CNOP Congo a mis un accent sur propos, une démarche a été celui du ministère de l'Agriculture et département avec 25 participants les insuffisances, identifiées en présentée aux participants. Elle de l'Elevage avec la CNOP Congo. par session soit au total 100 2009 lors de la mise en œuvre de consiste en l'usage des procédures Un représentant du ministère de participants.

Les deux formateurs de ces sessions sont allés dans les quatre départements.

La formation a eu pour objectifs : Le renforcement des capacités des membres animateurs (leaders) de la CNOP Congo dans les départements précités et la consolidation du partenariat entre le ministère de l'Agriculture et la CNOP Congo.

A l'issue de ces sessions, deux résultats sont attendus : les animateurs départementaux des faïtières (leaders) maîtrisent la gestion de la structure et le partenariat entre la CNOP et le ministère de l'Agriculture est consolidé.

La formation a permis de donner du punch à la mission des animateurs de la CNOP Congo qui est celle de mettre, au même niveau, les 475 membres de cette organisation de la société civile dans la bonne appréhension de leur action sur le



Vue des participants à l'atelier

(photo d'archives sur la plate-forme développement rural et agricole)

son projet financé par le Fonds managériales pour être en contact stade, estime Séraphin Ntady, d'appui aux projets (FAPI) du PCPA avec les pouvoirs publics. Coordonnateur national de la CNOP dans la phase pilote, des leaders L'avantage de cette démarche est Congo, « nous espérons que ce dans le management de leurs de saisir et de bénéficier des temps d'échanges améliorera notre structures respectives et les opportunités réservées à la société action sur le terrain ». Car, poursuit-il, « il faut réduire sinon effacer le fossé entre la théorie et la pratique. structures membres des faïtières civile par les pouvoirs publics. Au cours des échanges les Nos membres doivent être à la départementales. L'organisation et le partenariat avec animateurs se sont interrogés sur les pouvoirs publics, a été un des « comment manager une hauteur de leur tâche ». thèmes de la formation, sur lequel le organisation? ».

Chrysostome Fouck Zonzeka

Les bonnes pratiques associatives à respecter (Référentiel à l'intention des OSC membres du PCPA) :

- **Rendre des comptes et se soumettre au contrôle;**
- **Bien gérer les ressources humaines et pratiquer l'égalité des chances;**
- **Planifier son action, évaluer les projets et les activités;**
- **Se doter d'une identité et se présenter;**
- **Faire circuler l'information en interne et communiquer à l'externe.**

Divagation des bêtes, à Djambala

Aux calendes grecques les conflits nés de ce phénomène

Le projet de « Formation des éleveurs de Djambala et ses environs sur les techniques d'élevage semi-modernes » a été accepté au financement du Fonds d'appui aux projets du Programme concerté pluri-acteurs (PCPA – Congo) en juillet 2011. Il est porté par la Coopérative chrétienne pour le développement du district de Djambala (CCDDD) et compte contribuer à la promotion de la paix dans la communauté urbaine de Djambala et de ses environs.

Les promoteurs de ce projet l'ont conçu pour réduire d'environ 75% le taux de divagation des bêtes et renforcer le dispositif de règlement des conflits liés à ce phénomène, dans les 9 quartiers de Djambala et ses environs.

Il faut savoir qu'à l'origine, le porteur du projet a fait deux constats majeurs.

Le premier est que les amendes payées par les éleveurs aux victimes des conflits engendrés par cette divagation des bêtes, avoisinent chaque année des montants de l'ordre de 80.000FCFA à 96.000FCFA par éleveur.

Le constat concerne les populations mécontentes des dégâts causés par les bêtes en errance dans la ville. Ces populations abattaient souvent ces animaux par empoisonnement, fusillade et bastonnade.

Ces pratiques ont entraîné la mort d'au moins 15 bêtes par mois. Ce qui a constitué une perte pour les éleveurs, qui voyaient leur cheptel diminuer régulièrement.

Face à cette situation les autorités locales avaient organisé une table ronde. Malheureusement, toutes les parties concernées n'ont pas été conviées à cette réunion et les mesures prises se sont révélées inefficaces.

En élaborant le projet, les associations partenaires ont préconisé que : les effectifs des 9 comités de médiation sociale de Djambala soient renforcés ; les

membres des comités de médiation cadres de concertation dans les quartiers de Djambala entre les éleveurs, les autorités administratives locales et les populations. sociale (règlement des conflits) ; 75

Jusqu'en mars 2013, à quelques jours de la clôture du projet, les



Elevage des moutons sans enclos (Photo externe)

des connaissances sur les techniques d'élevage semi-modernes et que toutes leurs bêtes soient parquées. Le projet va également permettre à son porteur, et l'ASTT (Association pour tous par tous), son partenaire d'accroître leurs propres capacités en matière de gestion administrative et de connaissance des logiciels informatiques usuels. Pour venir à bout de ce phénomène, la CCDDD et l'ASTT ont préconisé, après la mise en place de l'équipe de gestion du projet, organiser un atelier de formation sur l'élevage à Djambala et ses environs.

Le projet a en vue de renforcer les

été mise en place, à l'issue de l'atelier, pour rédiger le règlement intérieur des comités de médiation sociale.

En mai et décembre 2012, 61 éleveurs dont 45 propriétaires de caprins et ovins et 16 de porcs ont été formés à la construction des bergeries et de porcheries, la fabrication de l'aliment de bétail avec les moyens locaux, la nutrition des animaux en général, la prophylaxie et l'accès au microcrédit. Un broyeur a été confectionné pour la fabrication de l'aliment de bétail. Il sera acheminé à Djambala dans les jours qui viennent et sera mis à la disposition des éleveurs. 5 sur 9 assemblées communautaires prévues ont été organisées dans les cinq quartiers de Djambala (Ngatsué, Ngoulayo, Oyanfoula, Ouenzé et Talangaï).

Ces rencontres ont permis le renforcement des capacités de chaque comité de médiation sociale de quartier.

Cette activité a consisté à inciter l'entière participation de la communauté urbaine de Djambala qui s'est occupée de la sensibilisation et de la mobilisation des populations des quartiers concernés. Enfin, 10 membres de la CCDDD et de ASTT ont vu leurs capacités renforcées en gestion administrative bureautique par le Cercle de Réflexion et d'Appui à l'Education et au Développement (CRAED).

Une commission de sept membres a

Denis Bertrand OBA

Promouvoir le dialogue pluri-acteurs pour sécuriser les zones de maraichage urbain

« Les autorités en charge de la gestion urbaine, des questions de terres, de l'agriculture, de l'élevage et toutes les autres autorités concernées par ces questions devraient faire en sorte que les espaces voués au maraichage en milieu urbain puissent être sécurisés, car la production des légumes concourt à la réduction de l'importation des produits alimentaires ». Tel est le vœu exprimé dans les lignes qui suivent par Clotaire LOUBELO, Secrétaire général du Conseil de concertation des ONG de développement (CCOD). Ce conseil met en œuvre le projet « Dialogue entre les acteurs sur la question de l'accès à la terre des producteurs agricoles de Brazzaville et Pointe-Noire », financé par le PCPA Congo.

Quel a été le problème identifié au départ par le CCOD que le projet a résolu ?

La situation avant le projet se présente en termes de difficultés d'accès à la terre des producteurs agricoles (principalement les maraîchers) de Brazzaville et Pointe-Noire. A Brazzaville par exemple, les maraîchers sont en errance. La ceinture maraîchère de Talangaï est presque en pleine disparition. Ceux de la Corniche, au centre-ville, ont été informés des travaux de construction de la route de la corniche sur ce site.

Ces maraîchers ne sont pas pris en compte par les pouvoirs publics. Les maraîchers de Pointe-Noire connaissent les mêmes difficultés.

La ceinture maraîchère de COMAPON (Coopérative maraîchère de Pointe-Noire) qui, au départ, avait une superficie de 75 ha, a été réduite, aujourd'hui, à 400m². Les personnes qui ne vivent que du travail de la terre en milieu urbain, ont été exclues, sans assistance des autorités compétentes. En plus, avec l'urbanisation spontanée, l'accès à la terre obéit aux gesticulations des propriétaires fonciers qui font la ville à leur manière, ce qui rend difficile la disponibilité des terres cultivables en milieu urbain.

Quelles activités avez-vous réalisées dans le cadre de ce projet ?

Le projet était intitulé « Dialogue entre acteurs sur la question de l'accès à la terre ». Il fallait donc former les producteurs agricoles de Brazzaville et de Pointe-Noire sur les techniques de dialogue entre les producteurs, et entre-eux et les pouvoirs publics. L'autre formation portait sur les techniques de collecte d'informations qualitatives et quantitatives. A la suite de ces

formations, un diagnostic sur la question de l'accès à la terre a été réalisé à Brazzaville et à Pointe-Noire.

La plupart de ces producteurs appartiennent à des groupements ou des coopératives. Un peu plus de la moitié de ces groupements (50,60%) a une reconnaissance officielle ou documents juridiques.



Clotaire LOUBELO

Ainsi, 40,80% des groupements possèdent une attestation délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. On retrouve dans ces associations les hommes et les femmes. 24,40% de ces entités comptent plus de huit femmes et 29,30% ont en leur sein plus de sept hommes. L'âge des membres des groupements ou coopératives varie entre 20 ans et plus de 60 ans.

De façon majoritaire, ce sont les personnes ayant un âge compris entre 46 et 50 ans qui sont les plus nombreux dans ces groupements (18,40%).

A 70,40%, les producteurs maraî-

chers enquêtés sont mariés, c'est-à-dire vivent avec épouse ou époux et ont, dans 22,70% des cas, plus de 6 personnes à charge.

Qu'en est-il, exactement, de l'accès à la terre cultivable ?

La plupart des producteurs agricoles (31,30%), travaillent sur les terres appartenant à l'Etat, contre 29% qui

exploitent la terre appartenant aux propriétaires fonciers privés. Ces résultats masquent des disparités qui apparaîtront au niveau de chaque ville. Ceux qui travaillent sur les terres appartenant à l'Etat (40,20%), y accèdent gratuitement, alors que 32,20% les louent.

Dans de nombreux cas (22,70%), les locataires des terres ne signent pas un contrat avec les propriétaires fonciers privés. Les accords restent au stade verbal. Le versement et le coût de la rente peuvent se faire mensuellement ou annuellement. Un producteur peut verser mensuellement à un propriétaire foncier privé 5 000 F CFA pour une dizaine de

planches et annuellement 300 000 F CFA pour une centaine de planches. En fait, ce coût est aussi fonction de la superficie à exploiter. Cette superficie peut varier entre 400m² et 10 000m².

Dans la pratique de leur activité, les producteurs maraîchers associent aux technologies traditionnelles les technologies semi-modernes et les technologies modernes. Ce qui fait que leurs productions peuvent ou ne pas être considérablement améliorées. D'ailleurs, les gains issus de la vente de leurs produits sont variables. Tous ne réalisent pas les mêmes gains en fonction des superficies et des technologies utilisées. Certains producteurs peuvent réaliser 100 000 F CFA de recettes par cycle, d'autres peuvent atteindre et dépasser 300 000 F CFA par cycle. Plusieurs difficultés entourent la pratique du maraichage en milieu urbain.

Les maraîchers reconnaissent, entre autres difficultés, le manque de subvention et d'encadrement technique, le manque de fumier et l'accessibilité aux terres. Cette difficulté est évoquée par 50,60% des enquêtés. Les résultats de ce diagnostic ont été restitués à Brazzaville et à Pointe-Noire auprès de ces producteurs, en présence des services techniques déconcentrés des Ministères de l'agriculture et de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, du cadastre, de la gestion foncière et des représentants des propriétaires fonciers.

Quel est l'impact de la mise en œuvre de ce projet ?

Notre projet a eu des impacts au niveau des producteurs : certains aspects qui coïncident les producteurs relèvent simplement d'un manque d'information.

(Suite page 12)

District de Lékana

Des jeunes se réapproprient la terre grâce à ONVD

A cause des cycles trop long de production vivrière, les jeunes de Lékana délaissent le travail de la terre. Grâce à une OSC congolaise, une cinquantaine de ces jeunes redécouvrent la terre, apprennent des nouvelles cultures plus rentables et à cycle de production très court.

A Lékana, un district du département des Plateaux, au centre du Congo, une cinquantaine des jeunes ruraux ont suivi, récemment, une formation sur le « maraîchage à cycle court », dans le cadre du projet « formation et réinsertion de 50 jeunes ruraux du district de Lékana en maraîchage ». Ce projet financé par le PCPA Congo est mis en œuvre par l'Organisation Nationale des Volontaires pour le Développement (ONVD) en collaboration avec deux autres ONG de ce district à savoir : l'Association pour le progrès du District de Lékana (APDL) et le Mouvement humaniste des villages Ongali (MHVO).

Il répond à la question pressante de la détérioration de la qualité de vie de la population de ce district, du fait du délaissement de l'agriculture, occasionné par la fermeture, depuis quelques dizaines d'années, des compagnies d'Etat qui achetaient leurs produits agricoles.

Cette population est aujourd'hui, condamnée à vivre au jour le jour, avec des cultures agricoles dont la récolte se fait après quatre mois. Ce qui devient inadapté pour eux. D'où la nécessité de redonner le goût de la terre avec de nouvelles méthodes et de cultures aux jeunes qui commençaient à vider le district pour d'autres centres urbains, en vue d'une vie meilleure.

Selon TITI Lévis, Secrétaire général de l'ONVD, « tout a commencé par la formation des promoteurs et

formateurs pour renforcer leurs capacités et harmoniser leur point de vue sur la méthode de formation, globalement alternée entre la pratique et la théorie ». Avant de poursuivre : « Ensuite est venue une large sensibilisation des autorités politiques et administratives, des chefs de villages et des jeunes ruraux eux-mêmes. Les cours théoriques ont commencé après

Ce qui a permis aux propriétaires fonciers de mettre à la disposition du projet plus de cinq hectares de terre sur lesquels les formés ont expérimenté et appris les techniques culturales et en ont fait l'application. Une pépinière a été plantée composée de : tomate, concombres, choux, aubergines locales, aubergines violettes, carottes et légumes. Des plates



Préparation des planches (le labour) à Lékana.

bandes et des planches ont été confectionnées pour repiquer ces plants.

Après, une imprégnation de trois jours a été réalisée sur la théorie générale des questions principales liées à l'environnement du projet, son objet, les aspects d'apprentissage (agriculture générale et spéciale), l'alternance entre cours théoriques et cours pratiques ont démarré ». Pour le Secrétaire général de l'ONVD, ce projet a reçu l'assentiment des administrateurs, notables et terriens de la contrée.

Elles sont implantées dans la zone du village Ankou-Souo et l'autre,

dans le village Ntsama. A entendre les initiateurs de ce projet, quelques difficultés ont été rencontrées dans la mise en œuvre de celui-ci, essentiellement dues à l'insuffisance de sensibilisation, car nombreux qui n'avaient pas l'information s'interrogeaient sur la finalité de la formation suivie. Pour y faire face, les chefs des villages, à qui la responsabilité a été confiée de sélectionner les candidats à la formation ont procédé à de nouvelles campagnes d'information. Aujourd'hui, la population du district de Lékana trouve, en ce projet, la voie de se prendre en charge, d'être indépendant et de renouer avec le travail de la terre, comme l'a déclaré, l'un des apprenants : « là, nous nous rendons compte qu'il y avait quelque chose qui nous manquait. Après cette formation, je me sens plus apte à pratiquer un métier originel, l'agriculture ».

Pour les parents des apprenants et les chefs de village, « que ces jeunes ne s'éloignent plus de l'ONVD et du PCPA ».

Le Secrétaire général du district de Lékana, après avoir remercié l'ONVD pour avoir réalisé ce projet, sollicite que cette formation soit vulgarisée au niveau des jeunes de tout le district.

Signalons, que chaque apprenant a reçu un certificat de fin de formation remis en présence des autorités politiques et administratives du district de Lékana.

Emile Lorie Massala

Une route pour ouvrir Kibina aux autres quartiers

Pour faciliter l'entrée des populations et l'évacuation des produits maraîchers de Kibina, vers les marchés de Brazzaville, une trentaine de personnes formées sur les notions de base de cantonnier, et aidée par une association congolaise, réhabilite 500m de leur principale route, un facteur important du développement de ce quartier.

« Maintenant la voie est accessible aux véhicules. Ils peuvent arriver jusqu'aux jardins des maraîchers pour prendre des produits et les emmener vers des marchés de Brazzaville. Avant, par manque de route, la



Début des travaux de réhabilitation de la route de Kibina.

brouette était l'unique moyen pour transporter des produits maraîchers et même des malades », a fait savoir Joseph Mayembo, Chef de la zone 6 du quartier Kibina, le 5 mars dernier, lors de notre visite au lieu des travaux.

Depuis août 2012; 35 personnes, tous habitants de Kibina, et bénéficiant d'une formation sur les techniques de la méthode haute intensité de main d'œuvre (HIMO), selon le modèle de l'Union Européenne, travaillent pour la réhabilitation des 500m de la route, partant de la rivière Loua vers le collège de Kibina, dans le 8^e arrondissement, au sud de Brazzaville.

Cette réhabilitation est un projet de l'association congolaise Terre et Village, financé par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) par le biais du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA) du Congo, à hauteur de 11.650.000 Frs

Cfa (environ 17.786€). « Au départ, on voulait réhabiliter le pont dégradé sur la rivière Loua, vers Ngoma Mayassi et 5 km de la principale route en terre de Kibina, seul lien entre ce quartier et d'autres. Le

collège de la zone. La circulation était vraiment difficile. Voilà pourquoi nous avons pensé que pour rendre accessible ce quartier à d'autres, il fallait réhabiliter la route», a signifié Milan Moïse.

Pour ce dernier, la mise en œuvre de ce projet s'est faite avec quelques difficultés. « L'apport des partenaires d'ATV dans ce projet est de 75% et le comité du quartier et l'ATV contribuent à hauteur de 25%.

De la mise en œuvre
« Ce projet a été prévu pour cinq mois et nous l'avons lancé en août 2012. Nous avons réalisé la première partie jusqu'en octobre 2012 et nous avons produit un rapport intermédiaire. Des retards de décaissement ont fait que nous avons passé les mois de novembre, décembre et janvier sans travailler. Nous avons redémarré les travaux en février 2013. Nous avons connu d'autres difficultés pendant le recrutement des personnes qui devraient suivre

PCPA ne finançant pas des projets physiques, mais ceux qui appellent un renforcement des capacités, le comité du quartier nous a fait savoir qu'il existe une route dégradée qui mérite d'être réhabilitée. Pour le PCPA, il était question de réhabiliter 500m, mais à condition de former les gens parce qu'il y a un problème de renforcement des capacités. Et nous avons opté pour les 500m que nous sommes en train de réhabiliter», explique Milan Moïse, Secrétaire aux projets et programmes à l'Association Terre et Village (ATV).

Pour cette association, la mise en œuvre et la réalisation de la route de Kibina répond, d'une manière positive, à la question du désenclavement de ce quartier.

« Les maraîchers et les éleveurs de ce quartier avaient des difficultés pour l'évacuation de leurs produits. De même, pour accéder à l'unique

collège de la zone. La circulation était vraiment difficile. Voilà pourquoi nous avons pensé que pour rendre accessible ce quartier à d'autres, il fallait réhabiliter la route», a signifié Milan Moïse.

laire pour bien nous faire comprendre des apprenants. Ceux-ci avaient la volonté d'apprendre. Dans l'ensemble, ils étaient enthousiastes».

Josette Banda, habitante de Kibina et l'une des femmes travaillant pour la réhabilitation confirme : « Nous avons suivi une formation en HIMO d'au moins quinze jours, à l'issue de laquelle nous avons appris comment réhabiliter et entretenir une route, avec des moyens rudimentaires (pelles, râteliers, brouette...)».

Pour Josette, participer à ce projet, « est une manière d'être utile à sa communauté et son quartier ». Selon elle, « la route a une importance capitale pour le développement socio-économique du quartier, voir d'une ville ou d'un pays ». Ainsi pour assurer l'entretien de ladite route, après sa réhabilitation, « le projet a prévu mettre en place, un comité de gestion qui sera composé d'un membre de la mairie de l'arrondissement 8, Madibou, 3 personnes



Route de Kibina en cours de réhabilitation.

la formation. Le niveau scolaire des cantonniers était peu élevé. Ce qui nous a obligé à alléger les critères de sélection. Nous étions parfois obligés de parler en langue vernacule

formées et un membre de l'ATV. Ce comité aura pour mission de gérer les 25 tacherons qui vont animer la cellule d'entretien de la route », a expliqué Milan Moïse.

Emile Lorie Massala

Promouvoir le dialogue pluri-acteurs pour sécuriser les zones de maraîchage urbain

(Suite de la page 9)

Les producteurs ne savaient pas qu'ils pouvaient passer un contrat avec un propriétaire foncier.

Cet acte devrait être matérialisé ou consigné dans un document : contrat de bail par exemple. Grâce au projet, ils ont eu ces informations.

La direction du cadastre a aussi informé les producteurs du fait que ceux-ci pouvaient immatriculer leurs terres afin de les sécuriser. En plus, ils ont compris qu'ils pouvaient

s'organiser et dialoguer avec les pouvoirs publics.

Au niveau du porteur du projet qu'est le Conseil de Concertation des ONG de Développement (CCOD), le projet a permis de mieux comprendre les contours de la problématique liée à l'accès à la terre des producteurs agricoles en milieu urbain.

Le CCOD, qui est engagé dans une dynamique de concertation avec les pouvoirs publics pour le bien des

communautés à la base, trouve dans le projet des sujets de dialogue.

Quelles sont les leçons que le CCOD tire de la mise en œuvre de ce projet ?

Le chemin reste à parcourir. A la fin du projet, il sera question que les autorités en charge de la gestion urbaine, des problèmes des terres, de l'agriculture, de l'élevage et toutes les autres autorités concernées par ces sujets, puissent faire

en sorte que les espaces voués au maraîchage en milieu urbain puissent être sécurisés.

Il n'est plus à démontrer que les maraîchers jouent un grand rôle dans le ravitaillement des deux villes en divers légumes, ce qui concourt à la réduction du taux d'importation des produits maraîchers.

Le CCOD s'emploiera à promouvoir le dialogue dans ce domaine.

Propos suscités par :
Bazin MBOUNGOU.

Des groupements agricoles formés au management associatif

Dans l'intention d'améliorer les performances de certaines organisations de la société civile œuvrant dans le domaine agricole, une formation a été organisée, à Bikakoudi (zone du quartier Mayanga, sur la rive droite du Djoué), du 31 juillet au 4 août 2012. Au total, vingt quatre personnes ont pris part à cette formation.

Réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Formation à la vie associative et accès au financement des membres des groupements de la rive droite du Djoué », ce projet est financé par le Programme Concerté Pluri-Acteurs Congo.

La formation devrait apporter des réponses adéquates sur les types de problèmes de la vie associative auxquels sont confrontés les membres des groupements. Elle s'est focalisée sur une approche participative combinant le brainstorming, les exposés, les échanges, les discussions, la construction de l'arbre à problèmes, les travaux en groupes et les plénières.

Performances de la vie associative des groupements

Pour mieux apprécier les performances de la vie associative, l'atelier a commencé par définir le

concept de vie associative et associative est réglementée par la loi qui permet d'améliorer les conditions de vie et d'existence. C'est aussi un dispositif, quand il est bien géré, qui permet de mieux agir pour améliorer ses performances car, l'union fait la force.



Marcel Loumouamou, Animateur local du PCPA à Brazzaville, s'adressant aux maraîchers

entre l'homme et l'animal. Contrairement à l'animal, l'homme a l'intelligence, une âme et des aptitudes à réfléchir et agir, afin d'améliorer ses conditions de vie.

Selon le formateur, la vie associative est définie comme une vie à deux ou plusieurs personnes. Cette vie

La vie associative est donc un cadre

qui permet d'améliorer les conditions de vie et d'existence. C'est aussi un dispositif, quand il est bien géré, qui permet de mieux agir pour améliorer ses performances car, l'union fait la force.

Mais, pour trouver des solutions pertinentes aux problèmes de vie associative, il est nécessaire qu'il existe un dialogue serein et démocratique par l'intermédiaire duquel, chaque membre apporte au groupe ses expériences, idées et compétences comme contribution à la résolution des problèmes communs.

Par rapport à la situation réelle vécue, tous les participants ont reconnu que les attentes de la vie associative, au nombre desquelles, « améliorer les conditions de travail et les performances collectives et individuelles » ne sont pas convenablement satisfaites.

(Suite page 13)

Des groupements agricoles formés au management associatif

(Suite de la page 12)

Pour améliorer les performances de la vie associative, les membres des groupements agricoles, eux-mêmes et leurs différents partenaires doivent s'y impliquer efficacement.

Causes des contreperformances de la vie associative

Les principales causes des contreperformances de la vie associative dans les groupements sont :

- La cohabitation de plusieurs personnes venant des milieux divers ayant des objectifs et idéaux différents ;

- Le manque de solidarité et l'existence des mésententes ;
- L'incompréhension entre les membres ;

- La désobéissance des membres aux dirigeants ;

- La tendance des dirigeants des groupements à chercher à se faire remplacer uniquement par leur descendance ;

- Le manque de dialogue serein entre les membres ;

- L'irresponsabilité de certains dirigeants (bureau exécutif et com-

mission de contrôle et d'évaluation) ;

- Des clauses de partenariat souvent non respectées.

Pour toutes ces causes, la vie associative dans les groupements est peu performante et « l'union, qui devait faire la force, fait la faiblesse ».

Plan d'action communautaire pour améliorer les performances de la vie associative

L'arbre à problèmes a révélé une sous animation des groupements qui se manifeste à travers la confu-

sion des rôles, le manque de transparence, les programmes d'activités non budgétisés, le manque de vision de groupe, l'insuffisance des capacités de gestion, des dettes importantes en matière de redevance d'eau et les faibles capacités d'amortissements des équipements et infrastructures.

Sur la base des différents problèmes identifiés, un plan d'action a été élaboré avec la participation de tous.

Gaston Nkouika-Dinghani-Nkita

Plan d'action communautaire pour améliorer les performances de la vie associative des groupements de la rive droite

Problèmes	Causes	Raisons du maintien du problème	Solutions proposées
Confusion des rôles	manque de connaissance du contenu des textes juridiques ; analphabétisme de certains responsables ; mauvais choix des responsables.	manque de volonté pour prendre connaissance du contenu des textes juridiques ; manque de sensibilisation sur le contenu des textes juridiques ; non application des textes juridiques.	bon choix des responsables ; sensibilisation et explication sur les textes juridiques ; diffusion des textes juridiques ; application des textes juridiques.
Insoumission	non respect des textes juridiques (règlement intérieur et statuts)	manque de rigueur ; non application des textes juridiques.	application des textes juridiques
Manque de transparence	mauvais comportement ; non respect des textes juridiques	manque de rigueur ; non application des textes juridiques.	application des textes juridiques
Programmes d'activités non budgétisés	Faible participation des membres à l'élaboration des programmes d'activités.	Mauvaises performances des groupements ; Manque d'initiatives.	Organiser des formations spécialisées
Manque de vision du groupe	Compétences limitées	Mauvaises performances des groupements ; b Manque d'initiatives.	Organiser des formations spécialisées
Mauvais choix des dirigeants	vice des procédures dans l'élection des membres des organes dirigeants ; sentiments dans le choix ; membres mal intentionnés.	Peur de soulever les problèmes ; Existence des clans ; Non application des textes.	amender les textes ; conscientiser et sensibiliser les membres sur les textes juridiques ; respect des textes juridiques ; application des textes juridiques. Formation des leaders des groupements ;
Faibles capacités de gestion (détournement des chapitres ..)	Insuffisance des compétences	Manque d'initiatives ; Manque de formation.	formation des membres du comité de gestion et de la commission de contrôle et d'Evaluation.
Dettes importantes en matière de redevances d'eau	refus de payer la redevance par mauvaise foi ; non respect des droits et devoirs des membres ; faibles revenus chez certains maraichers incapables de valoriser leur espace.	manque de rigueur ; non application des textes juridiques.	conscientiser et sensibiliser les membres ; application des textes juridiques. formation des leaders des groupements
Faibles capacités d'amortissement des équipements et infrastructures	Mauvaise gestion des équipements	Manque d'initiatives ; manque de rigueur ; Manque de formation.	conscientiser et sensibiliser les membres ; application des textes juridiques ; formation des leaders des groupements ; confection des fiches de suivi périodique du fonctionnement et de la maintenance des équipements et infrastructures du groupement.

Le PDARP pour la relance du secteur agricole ?

Le Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP) avait lancé officiellement ses activités en décembre 2008. Ses objectifs : inciter les pauvres en milieu rural à accroître leurs revenus à travers des investissements productifs, désenclaver les bassins de production, renforcer les capacités du ministère de l'agriculture et de l'élevage, du ministère de la pêche et de l'aquaculture, des agriculteurs, des pêcheurs et des éleveurs. La clôture du PDARP, initialement prévue au 31 décembre 2012, a été reportée au 30 juin 2013, pour lui permettre d'achever les activités amorcées en 2012 et de décaisser la totalité des fonds.

Le PDARP est structuré en quatre composantes : renforcement des capacités du ministère de l'agriculture et de l'élevage et du ministère de la pêche et de l'aquaculture, réhabilitation des pistes rurales et construction des infrastructures de marchés, appui aux activités productives et génératrices de revenus en milieu rural, gestion et coordination du projet. Il couvre 10 départements : Sangha, Cuvette, Plateaux, Pool, Niari, Bouenza, Lékoumou, Kouilou, Pointe-Noire, et Brazzaville.

L'appui aux ministères chargés de l'agriculture et de la pêche

La composante 1 a permis de former 148 agents, essentiellement des ministères en charge de l'agriculture et de la pêche, dans plusieurs domaines : système de budgétisation et planification des investissements publics sur MS Project, gestion des finances publiques, gestion des marchés publics, gestion axée sur les résultats, gestion administrative et financière, initiation à l'informatique, technique d'enquête, traitement et analyse des données, mesure de sauvegarde environnementale et sociale.

Le PDARP a réhabilité des bureaux et acquis des moyens roulants pour les directions départementales et techniques des deux ministères, du matériel informatique et du mobilier de bureau.

Une étude analytique stratégique sur la réforme budgétaire du secteur agricole et une revue des dépenses publiques de ce secteur, de 2004 à 2008, ont été réalisées.

Une note d'orientation stratégique du secteur agricole a été produite. Un CDMT (Cadre de dépenses à moyen terme) et une lettre de politi-

que agricole sont en cours d'élaboration.

Réhabilitation des pistes rurales et construction des marchés

La composante 2 a réhabilité, à ce jour, 1067 km de pistes agricoles,



Piste Tchiminzi-Mboubissi (Kouilou)

soit 30 pistes agricoles, et 98 km de voie d'eau (La Ndéko, Cuvette).

184 km de pistes, soit 5 pistes agricoles, sont en cours d'achèvement. Ce qui fera un total de 1.251 kilomètres, soit 35 pistes agricoles, qui seront réalisées à la fin du projet contre 1321 km prévus.

27 infrastructures de marchés ont été construites, 9 autres et un débarcadère (Makotimpoko, Plateaux) sont en voie d'achèvement.

Au 30 juin 2013, le PDARP va réaliser, au total, 36 infrastructures de marchés sur 24 prévues.

Il faut signaler que chaque infrastructure de marchés comprend un hangar de marché avec des étals en béton, un magasin de stockage, un bureau du comité de marché, des latrines et un point d'eau.

Financement des microprojets

La composante 3 a procédé au financement de 830 microprojets qui

ont touché 9.648 personnes regroupées en associations y compris les populations autochtones. Au 30 juin 2013, 851 microprojets seront financés sur 800 prévus.

Le suivi de ces microprojets sur le terrain a été fait par des organismes

d'appui conseil (OAC) recrutés par le projet.

A l'actif de cette composante, on peut citer, entre autres, l'appui aux paysans multiplicateurs (distribution des kits et des semences améliorées), la formation des groupements de pêcheurs continentaux et de pisciculteurs à la sensibilisation à la bonne gestion des ressources halieutiques (code de conduite pour une pêche responsable), les techniques de montage et de mise à l'eau des engins de pêche moderne, la technique de démaillage du poisson, la technique de conservation des produits de pêche, la dotation en kits de pêche et la formation à leur utilisation. Les conventions de partenariat signées avec les centres techniques des ministères chargés de l'agriculture, de la pêche et de la recherche scientifique (CRAL - Centre de recherches agronomiques de Loudima-, CNSA - Centre national

des semences améliorées-, CAT - Centre d'appui technique- ovins d'Itoni Falaises, projet de réhabilitation des stations piscicoles et domaniales) ont permis, notamment, la production des semences améliorées de maïs, d'arachide et de boutures saines de manioc, la construction de deux aires de séchage de 10m x 5m (CNSA), la réhabilitation de la chambre froide pour la conservation des semences, la construction d'une sole irriguée de 3 ha (CRAL), la dotation en équipements, matériel informatique, matériel aratoire et moyens roulants, la réhabilitation et l'équipement de la station piscicole de Dzoumouna, la réhabilitation en cours de la station piscicole de Gamboma, la réhabilitation et/ou construction des bergeries et des citernes au CAT d'Itoni Falaises ainsi que l'acquisition de 232 ovins géniteurs pour la relance du métayage ovin.

Les radios rurales de Brazzaville et Etoumbi (Cuvette ouest) ont été réhabilitées avec des plateaux techniques de nouvelle génération, du matériel informatique et des moyens roulants et émettent, désormais, chacune sur un rayon d'environ 100 km. Les capacités des associations de producteurs et des associations communautaires de base ont été renforcées dans différents domaines : passation des marchés communautaires, gestion comptable et suivi-évaluation.

Les OAC ont aussi été formés en développement organisationnel, gestion administrative et financière des organisations des producteurs et mesures de sauvegarde environnementale et sociale des microprojets.

(Suite page 15)

Les nouveaux villages agricoles

Brazzaville invente un remède choc contre la faim

Pour réduire les importations des produits congelés, le gouvernement congolais, par le truchement du ministère de l'agriculture et de l'élevage, a mis en chantier, par arrêté n° 6970/MAE-CAB du 22 septembre 2010, un vaste projet intitulé : « Nouveaux villages agricoles ».

Dans les faits, les nouveaux villages agricoles sont un ensemble de quarante cases des familles d'exploitants, trois cases pour la coordination des équipes d'appui technique aux exploitants désignés par l'administration, deux cases pour le personnel soignant, désigné par le ministre de la santé, deux cases pour le personnel éducatif, désigné par le ministre de l'enseignement primaire et secondaire, une infirmerie et deux bâtiments abritant le cycle primaire.

Le projet «nouveaux villages agricoles» devrait toucher l'ensemble des départements du Congo.

Chaque nouveau village agricole développe une activité distincte de celle des autres.

Les missions, entre autres, assignées au projet «nouveaux villages agricoles» sont :

- favoriser l'émergence des villages agricoles modernes dans le milieu rural ;
- spécialiser chaque village dans la production agropastorale ;

réduire l'exode rural et favoriser l'exode urbain ;
créer l'esprit des coopératives de table, grâce à l'élevage des poudeuses. Le 05 février 2012, a été inauguré le deuxième « nouveau village agricole d'Imvouba », à près



Elevage des poulets

Les cases des nouveaux villages agricoles sont montées en matériaux spéciaux préfabriqués. C'est la société israélienne Socomode qui s'occupe de la fabrication et du montage.

Le 08 octobre 2010, a été inauguré en phase expérimentale à 70 km de Brazzaville, le premier « nouveau village agricole de

Nkouo». L'activité principale consiste en la production des œufs au niveau du port de Pointe-Noire. Aujourd'hui, ce projet connaît bien des difficultés. Tout d'abord, la société israélienne qui n'avait pour mission que la fabrique et le montage des logements, affiche son intention d'étendre son action jusqu'à la gestion des produits (œufs) au détriment des familles congolaises. Conséquences : la société israélienne opère des ponctions sur les revenus des exploitants congolais, sans leur avis. Le personnel affecté par la tutelle au sein du « nouveau village agricole de Nkouo », pour assurer l'encadrement de ces exploitants, pendant cinq années avant que ceux-ci ne prennent eux-mêmes en main la destinée de leur structure, ignore tout sur les opérations de vente réalisées sans partage par la société Socomode.

de 100 km de Brazzaville. Son activité principale consiste à pratiquer l'élevage des poulets de chair. Le nouveau village agricole de Nkouo, premier-né de ce vaste projet de nouveaux villages agricoles, d'une production moyenne de huit à dix mille œufs l'an, a contribué considérablement à diminuer de 40% l'importation des

œufs, selon les statistiques tenues au niveau du port de Pointe-Noire.

Aujourd'hui, ce projet connaît bien des difficultés. Tout d'abord, la société israélienne qui n'avait pour mission que la fabrique et le montage des logements, affiche son intention d'étendre son action jusqu'à la gestion des produits (œufs) au détriment des familles congolaises. Conséquences : la société israélienne opère des ponctions sur les revenus des exploitants congolais, sans leur avis. Le personnel affecté par la tutelle au sein du « nouveau village agricole de Nkouo », pour assurer l'encadrement de ces exploitants, pendant cinq années avant que ceux-ci ne prennent eux-mêmes en main la destinée de leur structure, ignore tout sur les opérations de vente réalisées sans partage par la société Socomode.

Pour l'instant, les exploitants congolais brassent mensuellement, entre 400 et 700 000 F CFA.

Marie France YOKA NGOKA

Le PDARP pour la relance du secteur agricole ?

(Suite de la page 14)

La nouvelle technique dite production et protection intégrées (PPI) a été importée de la RDC (République Démocratique du Congo) auprès du projet horticole urbain et périurbain de Kinshasa et disséminée auprès des maraîchers.

Nombreux ont appris à produire leurs propres engrais et pesticides à travers des produits naturels et mis en place 6 écoles au champ. 35

cadres et producteurs ont été formés sur les techniques rapides de production de plants de bananiers issus de fragment au CRAL (Loudima).

Mesures de sauvegarde environnementale et sociale appliquées

Quarante études d'impact environnemental et social ont été faites sur les pistes et infrastructures de marchés construites par le PDARP.

11 audits environnementaux ont été réalisés sur les pistes réhabilitées et les infrastructures de marchés construites.

Un cadre de gestion environnementale et sociale et un cadre de planification des peuples autochtones du projet ont été élaborés et sont appliqués.

Il faut rappeler que le PDARP est un projet d'un montant de 40 millions

de dollars (20 milliards de FCFA) financé, à part égale, par le Gouvernement congolais et la Banque mondiale.

A trois mois de la clôture du projet, son taux d'exécution financière s'élève à 89,48% (source Client connection).

Gwladys YELEKESSA, Assistante, Chargée de Communication PDARP.

Un Plan national de développement pour atteindre les OMD

Pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et favoriser le développement durable au Congo, les autorités ont concocté un plan national de développement (PND). Ce document présente, de manière succincte, les grands axes de développement du pays de 2012 à 2016 et intègre, avec précision, les OMD.

En réalité, il s'agira de traduire les OMD, en réalisations tangibles et d'impulser la transition du Congo vers l'émergence économique, afin d'atteindre la prospérité partagée.

Ce plan s'attèlera également à réduire la pauvreté monétaire, éradiquer la faim, la malnutrition pour promouvoir le développement social conformément aux engagements pris par le Congo pour les OMD.

Ce n'est pas tout, le PND entend galvaniser la promotion d'une culture de la diligence, de la responsabilité individuelle et collective, du respect de la chose publique, et surtout de la quête permanente des résultats.

Spécifiquement, dans le domaine de l'Agriculture, le PND prévoit les effets de l'agriculture dans le pilier 2 fondé sur la croissance et la diversification : agriculture, élevage, pêche et aquaculture. Dans cette grappe, il est prévu des activités d'appui aux producteurs, de construction d'infrastructures et d'autres structures de production.

Les OMD, où en sommes-nous ?

Les objectifs du millénaire pour le développement ne prévoient pas, de manière spécifique, des activités agricoles comme le PND.

Ici, l'agriculture se cadre dans l'objectif 1 consistant à réduire la pauvreté et la faim. Les OMD prévoient, en effet, la réduction de moitié entre 1990 et 2015, la part des individus souffrant de la faim (malnutrition, sous-nutrition).

Plusieurs rapports d'organismes internationaux avaient prévu, non pas seulement la hausse des prix des matières premières, mais également les changements dans les régimes alimentaires, l'urbanisation, l'utilisation des parcelles pour la production

de biocarburants ou encore le problème des subventions aux agricultures développées. Mais, toutes ces actions rendent difficile l'atteinte de cette cible de réduction de la faim, souligne un rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). La même source précise que l'Asie du Sud et l'Afrique sub-saharienne sont les zones les plus touchées par la sous-nutrition infantile.

Pour sa part, le Congo pose les bases de son industrialisation à travers des activités agricoles tous azimuts : nouveaux villages agricoles et installation des fermiers sud africains dans le département du Niari et de la Bouenza.

Il faut rappeler que, les plus hautes autorités du Congo ont adhéré à la déclaration du Millénaire de septembre 2000, au moment où le pays sortait des conflits armés qui ont pratiquement réduit à néant les efforts de développement entrepris depuis l'indépendance jusqu'à la fin des années 90.

Les infrastructures socio-économiques ont été, en grande partie, détruites et les indicateurs du développement humain ont chuté pour revenir à leur niveau de la fin des années 80.

Aujourd'hui, pour atteindre les OMD, les efforts se sont, tout d'abord, concentrés sur la pacification du pays et la mise en œuvre des réformes.

Celles-ci ont porté, entre autres, selon un rapport officiel publié en mars 2010, sur : la gestion des finances publiques, notamment la mise en œuvre des actions prioritaires prévues dans le Plan d'amélioration gouvernementale de la gestion des finances publiques (PAGGFP) ; l'adoption et la mise en œuvre du ca-

dre réglementaire sur la passation des marchés publics (le code des marchés publics) ; l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action sur le renforcement du système de gestion des investissements publics ; la mise en œuvre d'une gouvernance pétrolière plus transparente (audits de la SNPC -Société nationale des pétroles-, renforcement du système de commercialisation du pétrole congolais, déclarations d'intérêts des cadres dirigeants de la SNPC) ; l'adoption et la mise en œuvre de l'étude diagnostique sur la gouvernance et son plan d'action, y compris le renforcement des structures engagées dans la lutte contre la corruption.

L'objectif recherché par la mise en œuvre de ces réformes était de permettre au pays d'utiliser au mieux ses ressources et de les libérer du fardeau de la dette. Ces efforts ont produit des résultats conséquents, puisque le 27 janvier 2010, le Congo a atteint le point d'achèvement à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), et que les données relatives à l'exploitation pétrolière commencent à être mises sur la place publique.

L'objectif 1 d'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim a quelque peu bénéficié de la croissance forte qui a permis d'augmenter le revenu par tête d'habitant.

La proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté national est revenue d'environ 70 % en 1990 à 50,7 % en 2005, date de la dernière donnée disponible.

Mais la forte inégalité des revenus et la trop faible place qu'occupe le secteur non pétrolier dans l'économie nationale ont limité les effets de cette croissance sur la réduction de la pauvreté.

Où voudrait-on être dans 5 ans : objectifs et stratégies

Officiellement, les orientations stratégiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage sont déclinées en objectifs stratégiques, généraux et spécifiques : appuyer les institutions villageoises aussi bien dans leur structuration que dans la mise en œuvre des stratégies opérationnelles du développement rural, afin de booster la production et la commercialisation des produits agropastoraux.

Il sera aussi question de favoriser le développement de la production végétale et animale. A titre illustratif, le PND vise d'obtenir 200 000 porcins, 65 000 bovins, 160 000 caprins et 100 000 ovins.

Le PND vise aussi bien la promotion de la production industrielle que la mise en place d'un plan de gestion de risques et de lutte contre les maladies animales et végétales. Dans la perspective de lutter contre l'insécurité alimentaire, il a été prévu l'institution d'un laboratoire de contrôle de qualité des aliments.

La vulgarisation des techniques agricoles, la bonne gestion de l'eau et des sols, la création des emplois, ne sont pas en reste.

Pour ce faire, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'activités encadré par le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA), le gouvernement congolais entend mettre en usage un certain nombre de projets : la mécanisation agricole dans les départements de la Cuvette, des Plateaux, du Pool et de la Bouenza ; le Programme de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP) ; le Projet de développement rural (PRODER).

Jean Bruno MITSOKO